

ARRETE N° 171 / 2022

MAIRIE de QUEVERT
22100

OBJET : Police Municipale – Sûreté et commodité
du passage dans les rues et voies publiques
**CIRCULATION ALTERNEE
PAR FEUX TRICOLORES
INTERDICTION DE STATIONNER
RUE DE CASSEPOT
LE 29 NOVEMBRE 2022**

Tél. : 02.96.85.81.80

Nous, Maire de la Commune de QUEVERT (Côtes D'Armor)

VU, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : En raison de travaux concernant la réalisation d'un branchement électrique, la circulation sera alternée par feux tricolores, interdiction de stationner au droit du chantier rue de Cassepot, le 29 novembre 2022.

ARTICLE 2^{ème} : Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par L'entreprise chargée des travaux à proximité du chantier.

ARTICLE 3^{ème} :

Monsieur le Maire,
La Gendarmerie,
Les pompiers,
L'entreprise STE ARMOR,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.
QUEVERT, le 17/11/2022

Le MAIRE,

Philippe LANDURÉ

